



AVIS DE RETROCESSION

Publication effectuée en vertu de l'article R 142-4 du Code Rural et de la Pêche Maritime relatif à la publication des décisions de rétrocession.

La Safer Bourgogne-Franche-Comté porte à la connaissance du public qu'elle a décidé de la (des) rétrocession(s) ci-après :

RS 71 26 0051 01

Communes	Section	Numéro	Div	Nature	Surface
LA CHAPELLE-DE-GUINCHAY (71)	B	0139		Terres	25 ca
LA CHAPELLE-DE-GUINCHAY (71)	B	0140		Vignes	51 a 04 ca
TOTAL					51 a 29 ca

Attributaire : M. Vincent COUCHE

Profession : Actif agricole à temps plein (exploitant, salarié, aide familial, conjoint collaborateur) / Viticulteur

Conditions financières : 11 750,00 € HT

Charges accessoires dues à la SAFER en sus du prix : 1 057,50 € HT

Motivation : Consolidation de l'exploitation d'un viticulteur âgé de 50 ans mettant en valeur sous forme individuelle une surface de 10 ha environ en agriculture biologique.

Toute précision complémentaire peut être donnée sur demande à l'adresse suivante :

Safer Bourgogne-Franche-Comté Maison de l'Agriculture 59 rue du 19 mars 1962 CS 70610, 71010 MACON CEDEX

Encart réservé à la Mairie	Encart réservé à la Safer
<p>A LA CHAPELLE DE GUINCHAY Le 05.05.2026 Visa du Maire et cachet (valant certificat d'affichage pendant le délai légal de 15 jours)</p> <p>Le Maire Hervé CARREAU</p>	<p>Pour la SAFER, le 17/04/2026</p> <p>Valérie DIAGNE Directrice départementale</p>

